

Unis pour prévenir



CPHSCT
Gers

CPHSCT du Gers

COMMISSION PARITAIRE D'HYGIÈNE,
DE SÉCURITÉ
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Prévenir les risques en agriculture

Son rôle

Aider les entreprises de moins de 11 salariés à s'informer en matière de Santé et de Sécurité et faire la promotion de la prévention des risques professionnels.

Pourquoi

Elle permet aux entreprises agricoles dépourvues de Comité Social et Economique d'avoir un lieu de propositions, d'échanges et de concertations entre partenaires sociaux sur l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

Elle agit sur la prévention des risques, notamment par la diffusion d'informations.

Elle peut procéder à des enquêtes dans les exploitations agricoles en cas d'accident ou de danger grave.

Elle s'adresse aux exploitations et aux salariés polyculture-élevage, cultures ou élevages spécialisés, aux CUMA, aux écuries de dressage et d'entraînement, aux haras, aux piscicultures, aux exploitations forestières et de sylviculture, aux scieries, aux entreprises du paysage et du territoire.

Composition

La CPHSCT est composée :

- de représentants des organisations professionnelles et syndicales représentatives, nommés paritairemment pour 4 ans :

- FDSEAFédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole
- UNEPUnion Nationale des Entreprises du Paysage
- FREDT.....Fédération Régionale des Entreprises du Territoire
- SNCEA/CFE-CGC..Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles CFE-CGC
- FNAF CGT.....Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière CGT
- FO FGTA.....Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation Force Ouvrière

- de membres consultatifs

- Un Conseiller en Prévention et un Médecin du travail de la MSA MPS
- Le Responsable du Pôle Travail de la DDETSPP du Gers et un Agent Chargé du Contrôle de la Prévention des Risques en Agriculture de la DREETS Occitanie
- le Président du Comité de Protection Sociale des Salariés (CPSS) de la MSA MPS

La Présidence et le Secrétariat sont assuré-e-s alternativement tous les 2 ans par les représentants des employeurs et des salariés.

Pour contacter la
CPHSCT du Gers : cphsct32@laposte.net